



Pour citer cet article :

Joubrel (Henri), [Réponse au questionnaire sur les « pervers »], *Rééducation*, n°24 spécial « Les pervers », juin-juillet 1950, p. 62-66.



NOTES LIMINAIRES

Ce numéro est entièrement consacré aux « pervers ». Tout le monde se sert de ce terme parmi les divers spécialistes de l'enfance délinquante. Le mot se trouve sous la plume du psychiatre, du psychologue, du criminologue et du pédagogue. Il paraissait donc intéressant de demander aux uns et aux autres ce qu'ils entendaient par ce terme. Le médecin doit-il s'en servir dans son diagnostic ? Entre-t-il dans la description du profil psychologique d'un mineur ? Le juge des enfants doit-il renoncer à prendre en présence d'un « pervers » une mesure éducative pour édicter une mesure pénale ou de défense sociale ? L'éducateur doit-il considérer un tel sujet comme inéducable et se cantonner envers lui dans une méfiance systématique ? De telles questions intéressent tous ceux qui participent à la rééducation des mineurs.

Fidèles à notre principe, nous avons interrogé aussi bien des médecins réputés que des juges des enfants et des éducateurs.

Le Docteur BIZE a consacré aux lecteurs de « Rééducation » une part importante de son temps pour rédiger une étude d'introduction en vue de donner un tableau d'ensemble des plus complets et des plus nuancés. Nous tenons à l'en remercier tout particulièrement.

Un questionnaire comprenant les sept questions suivantes a été adressé aux personnalités diverses dont nous publions les réponses :

1° Dans quel cas un mineur doit-il être déclaré pervers ? Décrivez « des pervers » que vous avez connus — Caractéristiques — Signes cliniques — Éléments de diagnostic ;

2° Existe-il selon vous une perversité constitutionnelle distincte d'une perversité acquise ? Par quoi ou comment les distinguez-vous ? Exemples.

3° Que faut-il entendre par « terrain pervers » ?

4° Par rapport à quelles normes appréciez-vous les pervers (morale commune — droit — morale naturelle — médecine, etc...) ?

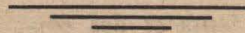
5° Peut-on rééduquer un pervers ? Le terme pervers a-t-il une signification définitive ?

6° Existe-t-il une méthode médicale ou pédagogique pour traiter un pervers ?

7° Vous paraît-il opportun d'utiliser le terme « pervers » ? N'est-ce pas une étiquette dangereuse ?

8° Remarques supplémentaires.

La plupart des personnes consultées nous ont répondu et ont ainsi accepté de mettre leur science et leur expérience au service de l'enquête entreprise. Nous les remercions bien sincèrement au nom de tous nos lecteurs.



M. Henri JOUBREL

Commissaire des Eclaireurs de France
délégué à la protection de l'Enfance, délégué général de l'A. N. E. J. I.

Jean GENET, « pervers », et qui s'en vante...

Sur le délinquant, on possède l'avis du psychiatre, du magistrat, du psychologue, éventuellement de l'assistante sociale et, même, quand on songe à le demander, celui de l'éducateur ; rarement, on a celui du délinquant. Faute de temps, faute aussi de confiance dans la sincérité du sujet, les interrogatoires, les entretiens ne sont généralement pas poussés à fond. L'équivoque plane toujours... Voilà sans doute pourquoi les milieux « journalistiques », et même le plus authentiquement « littéraires », ont accordé tant de crédit à Jean GENET, qui se fait gloire d'être pédéraste, voleur, et qui clame sa haine contre la société.

L'année dernière, sa pièce « Haute surveillance » a fait quelque scandale à Paris. La plaquette « Le condamné à mort », écrite à Fresnes en septembre 1943, recueillit un grand succès d'estime de la critique. La revue de Jean-Paul SARTRE et Simone DE BEAUVOIR, *Les temps modernes*, publia de longs extraits du « Journal d'un voleur », que publièrent ensuite les éditions Gallimard. On y apprend que l'auteur a été examiné par le professeur HEUYER.

Nous allons nous contenter d'analyser la mince brochure (édition Paul Morihien, Paris) intitulée « L'enfant criminel ». La couverture et la première page du texte sont illustrées d'une photographie qu'on peut supposer être celle de Jean GENET. Si ce nez écrasé, ce regard absent sont bien les siens, on ne peut s'empêcher de noter que l'auteur a la tête classique du rôle (1), tandis que les directeurs d'institution et les éducateurs qui, faute de pouvoir expliquer et améliorer le comportement féroce de certains — infiniment rares — de leurs jeunes, se résignent à les qualifier « pervers », vous font remarquer qu'ils tiennent plus de l'ange blond que du « criminel-né » à stigmates de dégénérescence décrit par LOMBROSO.

Quoi qu'il en soit, voici dans quelles conditions Jean GENET publie ce petit texte.

(1) Le héros de l'excellent film documentaire anglais « *Children on trial* », réalisé par le ministère de l'Intérieur britannique, a tout à fait le même facies. Mais le scénario le veut rééducable, et non pervers.

Pour une de ses émissions nommée « Carte blanche », la Radiodiffusion française avait demandé à Jean GENÉT de donner au micro sa conception de l'enfance criminelle. M. Fernand POUÉY accepta le message ; des interventions firent échouer le projet. Jean GENÉT, qui voulait d'ailleurs faire précéder son émission de « l'interrogatoire — administré par lui — d'un magistrat — d'un directeur de pénitencier et d'un psychiatre officiel », doit donc renoncer à faire entendre publiquement « la voix du criminel, et non sa plainte, mais son chant de gloire ; ces accents rauques qui, seuls, pouvaient dire son émotion, sa vérité, l'émotion et la vérité de ses amis ». Malheureux de ne pouvoir approcher « au bord du jour », tout en « restant dans la nuit », il « recule dans les ténèbres », puis trouve un éditeur pour faire paraître son témoignage.

Après quelques considérations sur les « maisons de correction », Jean GENÉT affirme que « le jeune criminel refuse l'indulgente compréhension et la sollicitude d'une société contre qui il vient de s'insurger en commettant son premier délit. Ayant, à 15 ou 16 ans, ou plus tôt, acquis une majorité que les braves gens n'auront pas encore à 60, il méprise leur bonté. Il exige que sa punition soit sans douceur. Il exige d'abord que les termes qui la définissent soient le signe d'une cruauté majeure. C'est avec une sorte de honte que l'enfant avoue qu'on vient de l'acquitter ou qu'on le condamne à une peine légère. Il souhaite la rigueur. Il l'exige. En lui-même, il entretient le rêve que la forme qu'elle prendra sera un enfer terrible, et la maison de correction l'endroit du monde d'où l'on ne revient pas... Il exige donc que l'épreuve soit atroce. Afin d'épuiser peut-être un impatient désir d'héroïsme ».

Une évocation sur les sévices autrefois exercés sur les « pupilles » à Mettray et Belle-Isle, puis : « Les pénitenciers sont bel et bien la projection sur le plan physique du *désir de sévérité enfoui dans le cœur des jeunes criminels*. Ces cruautés que j'énumérais, je ne les impute-rais pas aux directeurs ni aux gardiens d'autrefois ; ceux-ci n'en étaient que les témoins attentifs, féroces aussi, mais conscients de leur rôle d'adversaires. Ces cruautés devaient naître et se développer nécessairement de l'*ardeur des enfants pour le mal*. (Le mal : nous entendons bien cette volonté, cette audace de poursuivre un destin contraire à toutes les règles). L'enfant criminel, c'est celui qui a forcé une porte donnant sur un endroit défendu. Il veut que cette porte ouvre sur le plus beau paysage du monde ; il exige que le bain qu'il a mérité soit féroce. Digne enfin du mal qu'il s'est donné pour le conquérir.

« Depuis quelques années, des hommes de bonne volonté essayent d'apporter quelques douceurs à tout cela... Ils parviennent quelquefois à nous faire, disent-ils, rentrer dans le droit chemin. Les réformes sont *heureusement en surface*. Elles n'altèrent que la forme.

« ... La société cherche à éliminer, ou à rendre inoffensifs, les éléments qui tendent à la corrompre... Une telle entreprise de castration va de soi. *Elle ne m'émeut guère*. En effet, si les colons à Saint-Hilaire ou à Belle-Ile mènent une vie en apparence semblable à celle d'une école d'apprentis, ils ne peuvent pas ne pas savoir ce qui les rassemble ici, dans cet endroit particulier, et que *c'est le mal*. Et d'être gar-

dée secrète, non exhalée, cette raison gonfle chaque intention de chaque (1) enfant.

... Les éducateurs ont la naïveté d'une salutiste, et sa bonté d'âme. « Aux pupilles, poursuit Jean GENÉT (page 20), on interdit les couteaux. Ignore-t-on qu'en s'écartant davantage de sa destination pratique, l'objet se transforme, qu'il devient symbole?... C'est alors qu'il agit sourdement, que, dans l'âme des enfants, il accomplit les plus terribles ravages. Enfoui dans une paillasse la nuit, ou caché dans la doublure d'une veste, d'un pantalon plutôt — non pour plus de commodité, mais afin qu'il voisine *avec l'organe dont il est le symbole profond* — il est le signe même du meurtre que l'enfant ne commettra pas effectivement, mais qui fécondera sa rêverie et la dirigera, je l'espère, vers les manifestations les plus criminelles ».

Puis l'auteur ironise sur une équipe de scouts qu'on lui montra dans une institution. Ces jeunes garçons « sournois et laids, qui s'étaient laissé prendre au piège des bonnes intentions, chantèrent de ridicules chants de route qui sont loin d'avoir la puissance d'évocation des complaintes sentimentales ou obscènes qu'on chante la nuit dans les dortoirs et les cellules... Mais, en dépit des éducateurs, il existait, je le sais, des groupes, des bandes plutôt, dont le lien, le collant qui les agglutinait était l'amitié, l'audace, la ruse, l'insolence, le goût de la paresse, un air sur le front à la fois sombre et joyeux, *ce goût de l'aventure contre les règles du bien* ».

Ici, Jean GENÉT précise sa position : « Le mal... Je sais qu'il est le seul à pouvoir susciter sous ma plume l'enthousiasme verbal, signe, ici, *de l'adhésion de mon cœur*.

Je ne connais d'autre critère de la beauté d'un acte, d'un objet ou d'un être, que le chant qu'il suscite en moi, et que je traduis par des mots afin de vous le communiquer : c'est le lyrisme. Si mon chant était beau, s'il vous a troublé, osez-vous dire que celui qui l'inspira était vil?... Nommez donc, si votre âme est basse, inconscience le mouvement qui porte l'enfant de quinze ans au délit ou au crime, moi je le nomme d'un autre nom. Car il faut un fier toupet, un beau courage, pour s'opposer à une société aussi forte, aux institutions les plus sévères, à des lois protégées par une police dont la force est autant dans la crainte fabuleuse, mythologique, informe qu'elle installe dans l'âme des enfants, que dans son organisation.

Ce qui les conduit au crime, c'est le sentiment romanesque, c'est-à-dire la projection de soi dans la plus magnifique, la plus audacieuse, enfin la plus périlleuse des vies... Ils ne savent pas où ils s'aventurent, même si leur rêverie se veut précisée, mais c'est hors de chez vous. Et je me demande si vous ne les poursuivez pas aussi par dépit, parce qu'ils vous méprisent et qu'ils vous abandonnent...

(1) Appréciation très excessive, pour qui sait le nombre de débiles et d'apathiques qui peuplent les centres de rééducation... (N.D.L.R.)

... Je demande (aux enfants criminels) de ne rougir jamais de ce qu'ils firent, de conserver en eux intacte *la révolte qui les fait si beaux*. Il n'y a pas de remède, je l'espère, *contre l'héroïsme*. Qu'ils jurent d'être jusqu'au bout des salauds ! ».

Et Jean GENÉT s'adresse aux auditeurs qu'il croyait avoir :

« Souffrez qu'un poète, qui est aussi un ennemi, vous parle en poète, et en *ennemi*. Le seul moyen (que vous aurez) de sauvegarder quelque beauté morale, c'est de refuser toute pitié à des gosses *qui n'en veulent pas*. Car, ne croyez pas, Messieurs, Mesdames, Mesdemoiselles, qu'il vous suffise de vous pencher avec sollicitude, indulgence, avec un intérêt compréhensif vers l'enfance criminelle pour avoir droit à son affection et à sa gratitude : il fallait être cette enfance, il fallait, vous aussi, être le crime, et le sanctifier par une vie magnifique, *c'est-à-dire par l'audace de rompre avec la toute-puissance du monde*.

... Quant à moi, j'ai choisi : *je serai du côté du crime*. Et j'aiderai les enfants, non à regagner vos maisons, vos usines, vos écoles, vos lois et vos sacrements, *mais à les violer*.

... Nous vous distinguons, petits, fluets, rageurs, nous devinons votre impuissance et vos bénédictions ! Réjouissez-vous d'ailleurs. Si les méchants, les cruels représentent la force contre quoi vous luttez, *nous voulons être cette force du mal*.

... Si des enfants ont l'audace de vous dire non, châtiez-les. Soyez durs afin qu'ils ne vous ménagent pas.

... Rien ne remplacera la séduction des hors-la-loi. L'acte criminel a plus d'importance que n'importe quel autre puisqu'il est celui par qui l'on s'oppose à une force si grande, morale et physique.

... De VACHER, de WEIDMANN, d'Ange SOLEIL, vous dites « qu'il y avait en eux de merveilleuses possibilités dont on aurait pu tirer parti... ». Voilà un langage que vous seuls pouvez tenir : c'est celui de la société, mais vous seriez bien en peine si je vous interrogeais avec rigueur. *Ils ont eux, tiré d'eux-mêmes les plus merveilleuses possibilités*.

Il vous reste, si vous ne les conquérez pas par des douceurs, de *guérir* les enfants, car vous avez vos psychiatres... Mais, pour les amener à quelle morale ? Celle qu'on enseigne dans les manuels scolaires ? Mais l'homme de science n'oserait pas la prendre au sérieux. S'agit-il d'une morale particulière, élaborée par chaque médecin ? D'où celui-ci tire-t-il son autorité ? A quoi bon ces questions, on les escamotera. Je sais qu'il s'agit de la morale courante, et le psychiatre s'en tire en donnant aux enfants le beau nom d'*inadaptés*. Que puis-je y répondre ? A vos roueries, *j'opposerai toujours ma ruse*.

Aujourd'hui, puisqu'il est permis, par je ne sais quelle erreur, à un poète qui fut des leurs, de parler à ce micro, je veux encore redire ma tendresse pour ces petits gars sans pitié. Je n'ai guère d'illusions. Je

parle dans le vide et dans le noir ; cependant, fût-ce pour moi seul, *je veux encore insulter les insulteurs !* ».

*
**

Ce cri est-il sincère ? Il est malaisé de savoir s'il n'y entre pas une part de cabotinage ou de sollicitation journalistique ; si Jean GENÉT ne s'est pas amusé à forcer un peu le ton... Pourtant, certains accents ont une telle force qu'on ne peut leur refuser de la grandeur tragique.

Quelle peut être la cause d'un comportement antisocial aussi caractérisé ? Hérité, maladie, frustrations affectives pendant l'enfance ? Ce n'est évidemment pas à nous d'essayer de répondre.

Que peut-on faire devant un pareil cas ? Le psychiatre, un ami, y ont-ils prise ? Des événements, combinés ou non, peuvent-ils le modifier ? Faut-il offrir à l'« ennemi » les châtiments terribles qu'il réclame ? Autant de questions qui se proposent aux méditations des lecteurs.

